

CONSEIL INCLUSION SURDITE

Cas n° 1 : L'entreprise recrute un collaborateur sourd

ou

Cas n° 2 : Votre collaborateur sourd évolue sur son poste de travail

(changement de service, mutation géographique...)

Objectif	Anticiper par le conseil, l'accueil et l'inclusion de professionnels sourds au sein de l'entreprise
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'entreprise et avec la personne sourde • Sensibilisation surdité + initiation LSF basique • Coaching des managers et des équipes • Analyse du poste et préconisations quant aux aménagements possibles (aides humaines et/ou techniques) • Rédaction d'un rapport avec les préconisations nécessaires pour une inclusion durable du collaborateur sourd
Durée	<p>20 heures dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 heures de sensibilisation à la surdité • 12 heures d'entretiens physiques ou téléphoniques • 4 heures d'analyses et de rédaction • 1 heure de restitution
Coût	<p>2800,00 € H.T. pour la prestation de conseil</p> <p>Déplacements en sus (0,60€ H.T. / km)</p>